

**PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES : UN ENJEU POUR
DEMAIN**

*Synthèse de présentation du rapport d'étape
remis le 18 février 2010 à Monsieur Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat à la
Justice*

La **mission** confiée le 25 novembre 2009 par le Secrétaire d'Etat à la Justice s'est réalisée sur environ **deux mois, entre décembre 2009 et début février 2010**.

Cette mission s'est intéressée à la **prévention sociale et éducative de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs**, et ce pour trois principales raisons :

- elle est **un enjeu essentiel**, mais au regard de son importance, elle reste encore insuffisamment investie **par les politiques publiques** ;
- elle est **un phénomène complexe**, que les acteurs et pouvoirs publics ont du mal à comprendre et à analyser pour adapter leurs réponses ;
- elle est en revanche **un domaine d'innovations locales très nombreuses**, en France comme à l'international, mais qui restent en France éparpillées et peu articulées avec les politiques nationales, alors même que certaines « bonnes pratiques » locales pourraient être généralisables.

*

Pour élaborer ce rapport d'étape, la méthode retenue a été la suivante :

- **l'exploitation de travaux et de rapports récents** publiés :
 - par les pouvoir publics ;
 - par des chercheurs et spécialistes de différents domaines (sociologie, psychologie, droit...) ;
 - par des instances et organismes comme le Conseil National des Villes, le Comité International pour la Prévention de la Délinquance ou encore l'Observatoire National de l'Enfance en Danger.
- **l'identification de « bonnes pratiques » locales**, qui sont autant d'actions concrètes de prévention évaluées et transférables ;
- **la réalisation d'entretiens avec un premier panel d'une vingtaine de personnalités** et d'acteurs du domaine de la prévention.

*

Afin d'élaborer ce rapport d'étape dans les délais impartis, **ces entretiens ont donc été réalisés avec des acteurs du monde judiciaire et des collectivités territoriales, mais aussi avec des responsables institutionnels et des experts.** Une **concertation très large, qui pourrait suivre cette étape,** permettrait de poursuivre une réflexion de fond avec tous les autres acteurs, en particulier du **secteur associatif.**

*

Ce rapport d'étape met tout d'abord en évidence **trois constats** :

- **L'absence d'analyse croisée du phénomène** de la délinquance juvénile et la dispersion des sources et des travaux, qui ne sont pas ou peu recoupés,
 - ➡ et donc la **nécessité d'envisager la mise en place d'un outil spécifique** qui permettrait d'avoir une approche globale et fine du phénomène et de ses évolutions dans la durée, mais aussi d'améliorer l'évaluation des actions.
- **Le manque de vision partagée sur ce que recouvre et ce que vise la prévention sociale de la délinquance juvénile,**
 - ➡ et donc la **nécessité de la définition d'objectifs plus clairs dans ce domaine,** et pourquoi pas la construction, avec tous les acteurs, d'un véritable « **socle commun** » des politiques et actions de prévention.
- **Le défaut de réelle coordination opérationnelle** entre les partenaires, mais aussi **de politiques véritablement globales et intégrées,**
 - ➡ et donc la **nécessité de clarifier, de simplifier et de rendre plus efficaces l'organisation du partenariat sur le terrain,** mais aussi de **mieux articuler les politiques et plans nationaux avec les actions et initiatives locales.**

*

Les **propositions du rapport** s'intéressent tout particulièrement à **trois domaines** :

- le **soutien à l'exercice des responsabilités parentales** ;
- la **réinsertion des jeunes exclus** ;
- la **professionnalisation des métiers** et la **coopération entre les acteurs.**

60 propositions y sont présentées, illustrées par 20 bonnes pratiques de terrain.

Elles sont une **première base de travail**, et pourront **apporter leur contribution à une très large démarche de concertation** qui pourrait aboutir à **l'organisation d'Etats Généraux de la Prévention de la Délinquance Juvenile**.

En lien avec le Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux victimes conduit par le Premier Ministre, une telle démarche permettrait de **construire une politique de prévention juvenile** renforcée, renouvelée et susceptible de mobiliser tous les acteurs dans la même direction, tant aux niveaux national que local. **C'est un enjeu pour demain qu'il nous faut porter.**